



Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent survenir dans chaque copie.

Epreuves d'accès, en 2016, au cycle préparatoire au concours interne

2^{ème} épreuve d'admissibilité :

Rédaction, en trois heures, d'un exposé sur une question d'actualité d'ordre politique, économique, social ou international.

Meilleure copie

Note : 18/20

En 2015, la société Uber France était forcée par la justice française à fermer sa plateforme en ligne de réservation de VTC après maints conflits sociaux entre la société et les chauffeurs de taxi parisiens dénonçant une concurrence déloyale. Bien que close, l'affaire et le verdict ont laissé place à un néologisme, l'« ubérisation » de l'économie. Nous désignerons par ubérisation un processus issu des mutations technologiques, reposant sur l'essor de l'économie collaborative, des plateformes numériques et des industries de réseau afin d'offrir des services compétitifs aux consommateurs dans différents secteurs d'activité (hôtellerie, transport, locations entre particuliers...) et nous nous demanderons en quoi ces mutations sont-elles une menace ou une opportunité pour l'économie française et plus précisément à quelles conditions la menace peut devenir opportunité. Dans un premier temps nous nous appuierons sur les conditions d'une concurrence pure et parfaite énoncées par Debreu, pour montrer que l'ubérisation de l'économie peut permettre une allocation optimale des ressources et un appariement efficace de l'offre et de la demande dans le cadre de coûts marginaux faibles ou nuls. Mais nous montrerons que la dérégulation du marché des biens, des services et du travail n'est pas sans inconvénients ce qui nécessite une intervention des pouvoirs publics.

L'ubérisation se pense dans le cadre de l'économie des réseaux en général. En centralisant un grand nombre d'offres et de demandeurs via des plateformes numériques (Air BnB, Uber ...) on se rapproche de la condition d'atomicité du marché et cela permet une allocation plus efficace des ressources (le critère d'atomicité est une condition de la concurrence pure et parfaite selon Debreu). Cette condition d'atomicité est permise par le coût marginal nul qui caractérise les réseaux numériques : en effet le coût de raccordement d'un utilisateur supplémentaire est nul ou presque.

D'autre part ces plateformes viennent améliorer la transparence de l'information (autre condition de la concurrence pure et parfaite selon Debreu) puisque les offres, les caractéristiques, les prix sont facilement comparables. L'offre n'est plus compartimentée, par exemple professionnels et particuliers peuvent se côtoyer sur une même plateforme de réservation.

Cette concurrence accrue et cette diversité de choix sont attractifs pour les consommateurs, car elles créent une pression à la baisse des prix et un gain sur le pouvoir d'achat du consommateur. Au niveau macro-économique, ce gain de pouvoir d'achat peut avoir des effets sur la croissance économique

L'ubérisation de l'économie désigne également l'ouverture à la concurrence de certaines professions présentant des barrières à l'entrée, de droit ou de fait ; des barrières de droit pour certaines professions nécessitant une licence ou un titre universitaire (chauffeur de taxi, notaire, pharmacien...) ou des barrières de fait pour d'autres professions liées à l'importance des coûts d'installation et / ou la nécessité de posséder certains agréments (hôtellerie). L'ubérisation signifie dans ce cas la libéralisation du marché du travail, le rapprochant d'un marché comme un autre. Comme sur tout marché, l'abaissement des barrières à l'entrée (mais aussi à la sortie) favorise une concurrence accrue entre "insiders" (ex. taxis) et "outsiders" (VTC) faisant pression à la baisse sur les salaires, ce qui peut être un levier de compétitivité pour les entreprises et favorise la demande de travail de la part des entreprises (conformément à l'analyse néo-classique du marché du travail, plus le salaire réel est faible, plus la demande de travail est élevée) ce qui peut conduire à une réduction du chômage dans une économie (en l'absence de salaire minimum). Ainsi l'augmentation de l'offre de travail (par libéralisation d'un secteur réglementé) vient dans un premier temps diminuer le salaire d'équilibre et augmenter le niveau de l'emploi ; puis dans un second temps la baisse des salaires stimule la demande de travail ce qui conduit à un nouvel équilibre (niveau d'emploi supérieur au niveau d'emploi initial et salaire d'équilibre identique au salaire d'équilibre initial)

Si l'ubérisation se caractérise par une dérégulation du marché des services et du travail, force est de constater que cette dérégulation n'est pas sans inconvénients.

Tout d'abord on observe une dualisation du marché du travail (Piore et Doeringer) entre marché primaire (salariés protégés par contrat de travail, possibilités de carrière, pouvoir de négociation donné par l'ancienneté ou l'adhésion à un syndicat) et un marché secondaire caractérisé par un fort turn-over, l'absence de contrat de travail (auto-entrepreneuriat forcé dans le cas d'Uber), une précarité en termes de statut, revenu, carrière ...

Ainsi sous couvert d'optimisme entrepreneurial, l'ubérisation de l'économie peut aussi signifier la fin du salariat et des droits sociaux afférents (affiliation à l'assurance-maladie, à l'assurance-vieillesse, à l'assurance-chômage) et l'avènement de l'"insécurité sociale" du titre d'un ouvrage de Robert Castel paru en 2009. Pour Castel, l'âge d'or de la "société salariale", caractérisé par le compromis fordiste des Trente Glorieuses et le partage équitable des fruits de la croissance serait aujourd'hui révolu, menacé par un capitalisme financier, mondialisé et fortement concurrentiel, dont les plateformes numériques, immatérielles et extra-territoriales, constituent aussi un symbole. La norme d'emploi étant le CDI en France, la question se pose alors de savoir comment réguler du point de vue du droit du travail, ces nouvelles formes d'emploi atypiques qui ne sont ni franchement du salariat ni du statut indépendant (puisque dans le cas d'Uber les chauffeurs sont rattachés à leur société mais sans en être salariés ...). Le vide juridique peut en effet donner lieu à toute forme d'exploitation ou de travail illégal. Certains plaident pour la requalification en contrat de travail, d'autres pour la création d'un nouveau statut.

L'ubérisation de l'économie représente également une menace pour les pouvoirs publics si elle n'est pas correctement régulée. En effet de nombreuses transactions entre particuliers échappent à la fiscalité et alimentent l'économie souterraine, au détriment des finances publiques. Finalement une fiscalité a tout de même été mise en place pour les locations de vacances entre particuliers au-delà d'un certain revenu. Il a été en effet jugé inéquitable que certains prestataires professionnels soient assujettis à la TVA, aux cotisations sociales et à l'impôt sur les bénéfices, alors que les particuliers offrant le même service (ex. location de vacances) n'étaient soumis à aucune fiscalité. Rappelons que l'égalité devant l'impôt est un principe constitutionnel. Enfin, l'ubérisation de l'économie peut générer un problème de qualité du service (puisque les biens ne sont pas concernés ou encore à la marge) et de clarté des qualifications. En effet la fin des professions réglementées (si l'ubérisation était complète) signifierait la fin d'un signal clair sur la qualité d'un service et viendrait brouiller l'information en direction de la clientèle. Un diplôme, un titre, un agrément délivrent un signal (théorie du signal, Spence) or ce rôle de filtre des qualifications joué

par les universités ou les corps de métier peut être amené à diminuer dans le cadre de la déréglementation des professions. C'est ainsi au nom de leur professionnalisme, de leur expérience, de leur investissement initial qui a valu leur agrément que les chauffeurs de taxi ont été amenés à protester contre la concurrence déloyale d'Uber. L'absence de signal clair sur les qualifications et les compétences peut rendre l'information peu lisible et amener la qualité globale des prestataires de services en l'absence de mécanisme correctif, il se peut même que les mauvais prestataires chassent les bons, en vertu du mécanisme mis en évidence par Akerlof aux Etats-Unis dans les années 60. Pour remédier à ce problème de sélection adverse, il faut alors rétablir l'information manquante sur la qualité des services proposés (limiter l'asymétrie d'information) ; il est alors du ressort des pouvoirs publics de mettre en place de tels dispositifs venant réguler le secteur dérégulé (par exemple pour l'hôtellerie, soumettre les propriétaires à certaines obligations avant de publier une annonce, les soumettre à une fiscalité etc ...)

Au terme de notre étude nous avons pu constater que l'ubérisation de l'économie présentait des avantages micro-économiques (prix attractifs et diversité de choix) et macro-économiques, pouvant constituer un levier de croissance dans nos économies de la connaissance. Cependant il importe que les pouvoirs publics prennent la mesure des dangers et défaillances provoqués par l'ubérisation de notre économie si elle était poussée à son terme : précarisation des travailleurs, sous-optimalité fiscale, asymétries d'information et sélection adverse. La régulation par les pouvoirs publics est donc un enjeu de taille si l'on veut que l'ubérisation de l'économie se conjugue avec justice sociale et si l'on veut que les fruits en soient équitablement redistribués.

On peut alors se demander dans quelle mesure le droit du travail va-t-il évoluer pour faire face à ces mutations du travail et si la protection sociale, actuellement arrimée au contrat de travail va se désolidariser ou non du contrat de travail afin de protéger ce nouveau type de travailleurs.